

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 2 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 décembre 2014 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015.
 - 4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 4.3 Acceptation de l'offre de renouvellement pour les services d'impression et de graphisme du bulletin municipal l'Info du Lac - Années 2015-2016.
 - 4.4 Autorisation de participation aux Assises annuelles 2015 de l'Union des municipalités du Québec du 21 au 23 mai 2015, au Palais des congrès de Montréal.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.
 - 5.2 Régulation des droits dans l'emprise de la route 277 (lot numéro 3 603 247) et autorisation de signature.
 - 5.3 Autorisation de faire don des casques de pompiers vétustes à la Ville de Québec pour envoi vers Haïti.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2014-76 - M. Réal Paradis, lot numéro 3 602 707, zone 85-V.

- 6.2 Résolution - Nomination inspecteur en bâtiment et en environnement.
- 6.3 Réservation d'une banque d'heures pour l'année 2015 dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins.
- 6.4 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - M. Arius Turmel.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2015".

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 10. Lecture de la correspondance.

- 11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a) Aide financière pour le projet "Vivre une expérience de partage au Guatemala".
- b) Aide financière à la "Popote Roulante" (Nouvel Essor).
- c) Versement d'une commandite pour le Comité des loisirs du Camping Lac-Etchemin.
- d) Participation à une offre publicitaire dans le feuillet paroissial.

- 12. Période d'intervention des membres du conseil.

- 13. Période de questions des citoyens.

- 14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

216-12-2014

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

217-12-2014
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

218-12-2014
4.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015 tel que préparé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

219-12-2014
4.2 **CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 2 décembre 2014, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Harold Gagnon, de la conseillère Judith Leblond et des conseillers Paul Poulin, Serge Plante, André Turmel, Jean-Guy Gosselin et Sylvain Drouin.

Adoptée à l'unanimité.

220-12-2014
4.3 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LES SERVICES D'IMPRESSION ET DE GRAPHISME DU BULLETIN MUNICIPAL L'INFO DU LAC - ANNÉES 2015-2016**

Considérant l'offre de renouvellement pour les services d'impression et de graphisme du bulletin municipal l'Info du Lac - Années 2015 et 2016 déposée par l'imprimeur Carsona inc.;

Considérant que Carsona inc. demande dans son offre de renouvellement pour les années 2015-2016 d'appliquer une augmentation de 2 % aux tarifs en vigueur (offre antérieure 2014-2015);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accorde à "Carsona inc." le contrat pour les services d'impression et de graphisme du bulletin municipal l'Info du Lac, années 2015 et 2016, conformément à l'offre reçue de M. Daniel Gagnon en date du 21 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

221-12-2014
4.4

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES 2015 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 21 AU 23 MAI 2015, AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Considérant la tenue des Assises annuelles 2015 de l'Union des municipalités du Québec du 21 au 23 mai 2015, au Palais des congrès de Montréal;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et quelques membres du Conseil municipal de participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Harold Gagnon et deux (2) conseillers municipaux (Judith Leblond et Jean-Guy Gosselin) soient délégués par le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, au Palais des congrès de Montréal;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

222-12-2014
5.1

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2015, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	132 557 \$
Dépenses :	204 074 \$
Déficit :	71 517 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	7 151 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

223-12-2014
5.2

RÉGULATION DES DROITS DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE 277 (LOT NUMÉRO 3 603 247) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que Mme Laurette Gagnon est propriétaire de l'ancien lot 29-1-Ptie, au cadastre originaire, qui forme une pointe localisée dans l'emprise de la route 277, et ce, tel que décrit selon les documents préparés par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 21 août 2014;

Considérant que ladite pointe de terrain n'a jamais été cédée par le propriétaire pour la construction de la route 277. De plus, cette pointe de terrain est utile à l'emprise; on y retrouve l'aménagement de l'emprise et un regard;

Considérant que Mme Laurette Gagnon a manifesté son intérêt afin de régulariser cette situation;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire corriger la situation afin qu'il n'y ait plus de doute sur la propriété de ladite pointe occupée par l'emprise de la route 277;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, à produire une description technique de ladite pointe de terrain incluse dans l'emprise et sur laquelle Mme Laurette Gagnon a un titre de propriété, et ce, en fonction des honoraires prévus dans la lettre datée du 21 août 2014;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer le contrat notarié à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

224-12-2014
5.3

AUTORISATION DE FAIRE DON DES CASQUES DE POMPIERS VÉTUSTES À LA VILLE DE QUÉBEC POUR ENVOI VERS HAÏTI

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son autorisation afin de faire don des casques de pompiers vétustes de notre brigade incendie à la Ville de Québec pour leur envoi vers Haïti.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

225-12-2014
6.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2014-76 - M. RÉAL PARADIS, LOT 3 602 707, ZONE 85-V

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2014-76 soumise par M. Réal Paradis relativement à son lot 3 602 707, à Lac-Etchemin;

Considérant que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputée conforme la profondeur du lot 3 602 707 du cadastre du Québec qui est de 46,09 mètres au lieu de 75 mètres, et ce, tel que prescrit à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement numéro 63-2006 pour un lot non desservi situé à l'intérieur d'un corridor riverain (sans distinction). De plus, cette demande de dérogation mineure a pour effet de rendre conforme la superficie du lot 3 602 707 du cadastre du Québec qui est de 2 793,1 mètres carrés au lieu de 3 700 mètres carrés tel que prescrit à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement numéro 63-200;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3.1 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 66-2006 de la Municipalité de Lac-Etchemin (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 10 novembre 2014 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée (résolution no. CCU-2014.11.78);

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 5 novembre 2014;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2014-76 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin pour les raisons suivantes :

- L'article 4.1.2 du règlement de lotissement numéro 63-2006 cause un préjudice sérieux au requérant.
- Une partie du lot 3 602 707 possède un privilège au lotissement au sens de l'article 3.4.1 du règlement permis et certificats numéro 65-2006. En effet, ladite partie de terrain était décrite dans un contrat notarié en date du 25 juillet 1977. La deuxième partie du lot 3 602 707 est décrite pour la première fois dans un contrat notarié en date du 25 juillet 1991. Cette partie de terrain ne possède pas de privilège au lotissement au sens de l'article 3.4.1 du règlement permis et certificats numéro 65-2006.
- Lors de la rénovation cadastrale, l'arpenteur mandaté a regroupé les deux parties de terrain afin de créer un seul lot.
- Il est impossible au requérant d'acquérir des parties de terrain aux voisins immédiats. En effet, les voisins du côté est et ouest (lots 3 602 706 et 3 602 709) ne peuvent pas morceler leurs lots en raison des dispositions de l'article 4.1.2 du règlement de lotissement numéro 63-2006.
- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.

Adoptée à l'unanimité.

226-12-2014
6.2

RÉSOLUTION - NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Considérant que la MRC des Etchemins et ses municipalités constituantes ont déjà signées une entente relative à l'utilisation des services d'inspection de la MRC;

Considérant que notre municipalité souhaite utiliser les services de la MRC pour une période indéterminée;

Considérant que la MRC est d'accord pour fournir le service d'inspection en bâtiment et en environnement par l'entremise d'un de ses inspecteurs et qu'il y a lieu de procéder à sa nomination;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin nomme M. Éric Guenette à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement ou, en son absence, Mmes Lise Buteau ou Annie Venables.

Adoptée à l'unanimité.

227-12-2014
6.3

RÉSERVATION D'UNE BANQUE D'HEURES POUR L'ANNÉE 2015 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme et procède à la réservation de 266 heures de service d'inspection ceci dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

228-12-2014
6.4

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - M. ARIUS TURMEL

Considérant que le demandeur, M. Arius Turmel, croyait erronément, mais en toute bonne foi qu'il délimitait son droit acquis pour la première fois, s'adressant aujourd'hui à la Commission afin d'autoriser et/ou déclarer conforme la vente intervenue, conformément à la décision de la Commission (dossier 404716) et régulariser sa situation en regard de la superficie conservée et, par ce fait, de permettre à M. Turmel de conserver sa propriété telle quelle, tant dans sa forme que par les superficies impliquées;

Considérant que les possibilités d'utiliser ce terrain à des fins agricoles ne sont pas altérées, car M. Frédéric Audet, l'acheteur, utilise déjà et continuera à utiliser le lot pour exploiter sa porcherie de 1 500 porcs même si la demande est acceptée;

Considérant que le projet n'a aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur leur développement étant donné qu'il n'y a aucune modification quant à l'utilisation actuelle desdits terrains. Par ailleurs, le demandeur souhaite que cet emplacement conserve une superficie suffisante pour constituer un potentiel d'exploitation d'agriculture biologique qui pourrait être jumelée avec une vocation agrotouristique tel qu'un gîte à la ferme;

Considérant que cette opération n'apporte aucune contrainte supplémentaire en ce qui concerne les distances séparatrices d'odeur ainsi que les normes d'épandage. Par ailleurs, le bâtiment d'élevage le plus rapproché est la porcherie de l'acheteur, M. Audet, qui est à environ 150 mètres de là, ce dernier affirmant qu'il s'en accommode très bien et qu'une telle autorisation n'ajoutera pas de contrainte supplémentaire à la pratique de ses activités;

Considérant qu'aucune nouvelle utilisation à des fins autres agricoles ne sera ajoutée étant donné que la parcelle autorisée sera fusionnée au droit acquis de la résidence existante. Par ailleurs, l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée non plus, car ladite résidence fait partie du paysage bien avant l'adoption de la LPTAQ;

Considérant que malgré le fait qu'il y a d'autres emplacements non zonés disponibles dans la municipalité, ceux-ci n'étant d'aucun intérêt pour le demandeur;

Considérant que la demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin appuie la demande de M. Arius Turmel adressée à la CPTAQ qui a pour but d'autoriser et/ou déclarer conforme l'aliénation faite par le demandeur en faveur de M. Frédéric Audet sur le lot numéro 5 462 675 du cadastre du Québec, d'une superficie de 58,03 ha, aux termes de l'acte publié à Dorchester sous le numéro 20 713 075, laquelle a été faite en conformité avec la décision rendue par la Commission (dossier 404716) et, par le fait même, autoriser le demandeur à conserver le lot numéro 5 462 674 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,375 ha.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

229-12-2014
7.1

AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015"

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2015;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous souhaitons renouveler notre offre de loisirs pour notre clientèle;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2015";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2015" afin de permettre l'engagement d'un responsable pour le camp de jour et un moniteur pour les ateliers spéciaux;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

230-12-2014
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2014 pour la somme de 241 369,43 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 101 743,31 \$ et déboursés directs : 139 626,12 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

3 novembre 2014

Remerciements de la part de Mme Colette Roy Laroche, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, d'avoir offert des rabais importants sur les billets de remontée à la station de ski Mont-Original pour sa population. Cette délicate attention les a profondément touchées et a apporté l'énergie et la force nécessaires pour mieux traverser cette épreuve. Elle se fait la porte-parole de tous les élus municipaux et sa population pour exprimer toute leur gratitude pour la compassion, la générosité et la solidarité envers leur communauté.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

231-12-2014
11.1-a) **AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET "VIVRE UNE EXPÉRIENCE DE PARTAGE AU GUATEMALA"**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une aide financière de 100 \$ au projet "Vivre une expérience de partage au Guatemala" organisé par l'École des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

232-12-2014
11.1-b) **AIDE FINANCIÈRE À LA "POPOTE ROULANTE" (NOUVEL ESSOR)**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à l'organisme Nouvel Essor pour une aide financière à la "Popote Roulante".

Adoptée à l'unanimité.

233-12-2014
11.1-c)

**VERSEMENT D'UNE COMMANDITE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS DU
CAMPING LAC-ETCHEMIN**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ au Comité des loisirs du Camping Lac-Etchemin pour l'organisation d'activités sur le terrain de camping.

Adoptée à l'unanimité.

234-12-2014
11.1-d)

**PARTICIPATION À UNE OFFRE PUBLICITAIRE DANS LE FEUILLET
PAROISSIAL**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin participe pour un montant de 130 \$ pour une grande annonce publicitaire dans le feuillet paroissial.

Adoptée à l'unanimité.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10 l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER